

A venir jusqu'à la présente session, le Gouvernement était resté sourd à nos appels pressants et réitérés en faveur de ce que nous avons de plus précieux au pays, le capital humain.

Le 3 février 1944, lors de mon discours sur l'Adresse, à la page 190 du hansard, je déclarais ceci :

Le discours du trône nous annonce que le Gouvernement a l'intention de doter le pays d'allocations familiales. J'espère que ce n'est pas seulement une promesse électorale mais que nous aurons, au cours de la présente session, une mesure établissant les allocations familiales. Ces allocations familiales ne devront pas être limitées aux familles de cinq ou six enfants, mais devront s'appliquer à toutes les familles, quel que soit le nombre des enfants.

Dans la province de Québec, elles ne sont pas rares, les familles de dix ou douze enfants. On en trouve de plus nombreuses encore. Pour ma part, j'appartiens à une famille de quinze enfants, douze garçons et trois filles, et je crois que, dans le comté de Rimouski, ces familles nombreuses peuvent encore se rencontrer. Le Gouvernement, qui a toujours refusé d'aider les familles nombreuses, a une occasion unique de les secourir avec l'octroi des allocations familiales. Ce n'est pas la première fois que je plaide en cette Chambre la cause des familles nombreuses et je continuerai à le faire tant que le Gouvernement ne leur aura pas rendu justice.

Les familles nombreuses sont, pour nous, Canadiens français, le secret de la survivance, et tant que, dans la province de Québec, on continuera à élever des familles nombreuses, on pourra se passer des réfugiés, d'où qu'ils viennent, et de l'immigration, d'où qu'elle vienne; c'est ainsi que l'on bâtera une province de Québec et un Canada heureux et prospères.

Evidemment, à la veille d'élections et dans un but purement électoral, nos gouvernants ont changé leur fusil d'épaule et ont enfin décidé de se rendre à l'ardente supplication de ceux qui réclamaient, sans jamais se lasser, justice et encouragement pour la famille canadienne.

Certes, nous devons nous réjouir du fait que le Gouvernement a jugé bon d'admettre le principe de l'aide aux familles, mais il nous faut toutefois constater que le projet pêche sur deux points de première importance. D'abord, il ne tient pas compte de l'autonomie des provinces. Cependant, celles-ci ont dans ce domaine un droit qui ne peut être ignoré. La province de Québec, pour sa part, l'a sans cesse revendiqué. C'est pourquoi la mise en application de la loi devrait être laissée à chaque province en particulier.

Ensuite, le projet suggère, dans le paiement des allocations, le taux "décroissant" à partir du cinquième enfant. Ce procédé est entaché de la plus grande injustice. Pas un autre pays n'a adopté un semblable procédé. Certains pays ont adopté le taux uniforme, d'autres plutôt le taux "croissant". C'est ce dernier taux que le Gouvernement devrait adopter s'il

[M. d'Anjou.]

veut sincèrement aider les familles nombreuses. Ce sont les familles canadiennes-françaises qui seront le plus particulièrement atteintes par le taux décroissant, et ce serait un injustice impardonnable que d'en voter l'adoption. J'espère que le Gouvernement se ressaisira et qu'il verra à corriger cette injustice en adoptant le taux croissant, au lieu du taux décroissant, tel que le veut le bill présentement à l'étude.

Le père, le pionnier des allocations familiales au Canada fut le grand patriote Honoré Mercier, ancien premier ministre de la province de Québec. En effet, il fut le premier à s'intéresser au sort des familles nombreuses dans la province dont il fut incontestablement le plus grand premier ministre. Aux familles de douze enfants et plus, il accordait un certain nombre d'acres de terre. Il fut un fervent partisan de la revanche des berceaux; aussi, son souvenir est toujours vivace dans le cœur de toute la population de la province de Québec, dont la devise sera éternellement: "Je me souviens."

J'ai écouté l'autre jour quelques discours de certains députés qui se scandalisent du fait que le Gouvernement se décide de dépenser \$200,000,000 pour aider les familles nombreuses. Ce sont pourtant les mêmes députés qui n'hésitaient pas à voter \$2,800,000,000 de tribut à l'Angleterre. Ce sont encore les mêmes qui veulent la guerre totale, qui n'ont pas d'hésitation à demander que le Canada se batte jusqu'au dernier homme et dépense jusqu'au dernier sou pour la guerre. Et lorsqu'il s'agit de protéger ce que nous avons de plus précieux au pays, la famille nombreuse, ils se voilent la face et condamnent le Gouvernement.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je m'associe à ceux qui ont complimenté le Gouvernement d'avoir enfin présenté cette mesure des allocations familiales, et je crois que c'est un pas dans la bonne direction.

L'honorable député de Parkdale (M. Bruce) disait hier soir dans son discours,—je m'en rapporte au hansard du 25 juillet 1944, à la page 5563 :

N'est-il pas amusant de constater qu'un gouvernement libéral qui tournait en ridicule la promesse faite par M. Aberhart d'une allocation de \$25 par mois pour chaque famille, met tout à coup de l'avant la proposition d'une prime à la natalité représentant pour le pays une dépense de \$200,000,000 ou plus. Cette prime sera versée à l'égard de tous les enfants âgés de quinze ans ou moins, tandis qu'en Russie on ne se propose de verser d'allocations qu'aux enfants âgés de moins de cinq ans. Il convient de se rappeler que le Gouvernement payera ces largesses à même les sommes perçues des contribuables. Cela signifie que quiconque paye des impôts disposera de moins d'argent pour élever